

*Questions orales*

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, la réponse est non. Nous devons négocier cette entente qui est très complexe. Nous avons besoin de rapports actuariels et de certains détails techniques.

Ce sont des questions de principe et des points de négociation que nous avons proposés pour aider les deux parties à comprendre où elles vont. Il ne s'agit pas d'expliquer en détail, comme le demande le député, ce que nous allons faire. C'est un document qui stipule que les deux parties poursuivront leurs entretiens dans une certaine veine.

Dès que nous nous serons mis d'accord sur des points précis, je serai heureux de comparaître devant n'importe quel comité parlementaire ou de faire un rapport à la Chambre au besoin, sur les tenants et les aboutissants de cette entente.

\* \* \*

**LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES****LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE EDER AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**M. Patrick Crofton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La future entente EDER qui sera conclue avec la Colombie-Britannique est de la plus haute importance pour les habitants de ma province. Le ministre peut-il dire à la Chambre où l'on en est à ce sujet?

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Je sais, monsieur le Président, que le député se réjouira d'apprendre que les discussions se poursuivent. Au cours des entretiens que nous avons eus avec le ministre de l'Industrie et des Petites entreprises de Colombie-Britannique, M. McClelland, il nous a dit qu'il estimait possible de conclure un accord de principe sur l'EDER relativement au financement des ententes auxiliaires.

Je suis très heureux de noter qu'il a déclaré le 29 avril, dans un discours important, qu'il existait entre Ottawa et les provinces un nouvel esprit de collaboration qui est de bon augure pour tout le monde. Je suis d'accord.

\* \* \*

**LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT****LE VOYAGE D'UN MINISTRE AU MOYEN ORIENT**

**M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne les voyages aux frais de la princesse à bord des moyens de transport sacrés du gouvernement.

Compte tenu du fait que le gouvernement a sérieusement amputé les crédits destinés aux arts, à Radio-Canada et à d'autres secteurs d'activité importants du gouvernement, le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre quelle mouche a bien pu piquer son collègue le ministre des Communications pour qu'il décide d'emmener des membres de sa famille et de son personnel dans un avion du gouvernement en Algérie, en Grèce et dans d'autres endroits exotiques, ce qui a

coûté \$57,000 aux contribuables canadiens, à un moment où ses collègues et lui prêchent la retenue et nous demandent de nous serrer la ceinture? Qu'entend faire le ministre pour empêcher qu'une telle chose se reproduise?

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Autant que je me souviens, monsieur le Président, le voyage dont parle le député a été fait pour défendre les intérêts commerciaux vitaux du Canada dans un de nos secteurs de pointe, les télécommunications. Le ministre s'est rendu en mission dans plusieurs pays du Moyen-Orient en vue d'élargir nos débouchés et d'ouvrir de nouveaux marchés pour la vente de produits finis canadiens.

Après avoir lu l'article auquel le député fait allusion, j'ai examiné très attentivement les circonstances de ce voyage, puisque cette responsabilité me revient désormais, et je peux dire qu'en l'occurrence le recours à un avion du gouvernement me paraît parfaitement justifié. Cette solution ne présentait que des avantages. En tout cas, c'était sûrement beaucoup plus dans l'intérêt du Canada que la fois où trois avions du gouvernement, transportant chacun un ministre du cabinet libéral, ont atterri à Winnipeg à peu près en même temps, il y a environ deux ans, quand son parti était au pouvoir. Ces trois ministres libéraux ne s'étaient pas consultés et auraient pu prendre un vol régulier.

*[Français]***ON DEMANDE SI LES DÉPENSES RELATIVES AUX VOYAGES SERONT RENDUES PUBLIQUES**

**M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell):** Monsieur le Président, on sait que le ministre des Communications, lorsqu'il était ministre au Québec, était surnommé le «courant d'air national», à cause de ses envolées. Est-ce que le vice-premier ministre peut maintenant informer la Chambre s'il entend rendre publics les documents de voyages, comme le gouvernement précédent le faisait, afin que les Canadiens puissent savoir en tout temps ce qui a trait aux voyages et aux dépenses inutiles que fait ce gouvernement?

*[Traduction]*

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Non seulement nous rendons publics ces renseignements, monsieur le Président, mais si le député se donnait la peine de s'informer, il saurait que lui ou tout autre député peut se rendre n'importe quel jour de la semaine, pendant les heures normales de bureau, au quartier général de la Défense nationale, où ces dossiers sont conservés, et obtenir ces renseignements. Pour leur part, les journalistes savent qu'ils peuvent se procurer ces informations ainsi.

Nous ne sommes pas comme le gouvernement précédent qui gardait ces renseignements sous clé pendant trois mois et qui aurait voulu pouvoir les garder ainsi indéfiniment. Notre gouvernement ne fait pas de mystère et rend des comptes à la population. Tous les gens qui désirent se renseigner sur l'utilisation des avions à des fins administratives peuvent le faire quotidiennement.